

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Ici On Grandit inc.	Numéro de permis 2023124	Date d'inspection Le 05 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie Ici On Grandit		Numéro de téléphone (506) 783-7070	
Adresse 65-A chemin Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	28 janv. 2025	04 févr. 2025
Commentaires : L'éducatrice est inscrite au 90h de formation qui se déroulera de juin à septembre 2025. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
- Le ratio enfants / éducatrices ne fut pas vérifié puisque la preuve d'inscription à la formation de 90h fut envoyée par courriel.
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 février 2025

Date

original signé par
Amélie Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 février 2025

Date